

**Conseil d'exploitation « Tourisme » du Jeudi 22 février 2024 – 14 h**

**COMPTE-RENDU**

**Membres présents :**

Collège des élus : M. Mickaël KERNEIS, M. Patrick BERTHELOT, Mme Dorothée GOBBE, Mme Mathilde PAILLOT-POULIQUEN, M. Roger LARS, Mme Azélie JESTIN.

Collège des professionnels : M. Alexandre DUBEAUREPAIRE, M. Serge KERGOAT, Mme Laurence GUEGUENIAT, Mme Catherine BERGER-VILLAAMIL.

10 membres présents.

**Membres excusés ou absents** : Mme Martine LE GUIRRIEC MORVAN, M. Richard KLEIN, M. Pascal PRIGENT, M. Raymond POUDOULEC, Mme Elodie BUHOT, Mme Monique PORCHER, du collège des élus, M. Olivier DARDE, M. Jean COLIN, M. Yann ROGER, M. Bernard HULIN, représentant(e) du PNRA du collège des professionnels.

Assistaient à la réunion : Hubert LE BRENN – DGS, Armelle PRIGENT-LEMETAIS - directrice OTC, Sabine LE PAPE – KERDOMMAREC - directrice adjointe, Chrystelle LE BRIS - resp. Accueil-qualité.

M. Mickaël Kernéis, en sa qualité de Président de la Communauté de communes Presqu'île de Crozon Aulne maritime ouvre la séance.

M. Patrick BERTHELOT en sa qualité de Président de l'OT Communautaire énonce l'ordre du jour.

**Ordre du jour :**

- 1/ Animation des groupes de travail.
  - 2/ Le logement des saisonniers
  - 3/ Administration de l'Office de tourisme.
- Questions diverses

*DIAPORAMA EN ANNEXE*

**1/ Animation des groupes de travail.**

Une réunion s'est déroulée le 05 février 2024 afin de préciser le **cadre d'intervention de l'Office de tourisme**.

Etaient présents à cette rencontre :

Patrick BERTHELOT, Président de l'office de tourisme communautaire, Dorothée GOBBEE, Vice-président de l'office de tourisme communautaire, Ludovic LASSAGNE, Maire de la commune de le Faou, Laurence GUEGUENIAT, membre du Conseil d'exploitation, représentante des professionnels de l'hôtellerie de plein air, Chrystelle LE BRIS : référente Accueil Qualité à l'Office de tourisme, Armelle PRIGENT-LEMETAIS, directrice de l'Office de tourisme

L'aspect légal et statutaire a été analysé afin d'être en mesure d'apporter des réponses claires aux diverses sollicitations reçues, à savoir des financements et des participations à des événements ou à des actions menées dans les communes du territoire.

A noter que :

**Dans les statuts de la CCPCAM, l'office de tourisme a 3 cadres de missions :**

- Elaboration en partenariat avec les organismes et structures existantes des actions de promotion, de valorisation et de développement touristique,
- Elaboration d'une politique de développement touristique intercommunale et mise en œuvre d'actions de développement touristique d'intérêt communautaire,
- Participation au pays touristique du pays de Brest »

**Dans les statuts de l'Office de tourisme :**

Article 1 : affiliation aux fédérations d'offices de tourisme : OT29 (fédération locale), OTB (Bretagne), ADN tourisme (France)

Article 3 : cet article précise l'objet de l'office de tourisme en distinguant ses interventions entre : il assure – Il contribue – Il participe :

✓ Il assure : (*maître d'ouvrage-autonomie*)

- L'accueil et l'information des clientèles

- La commercialisation des produits touristiques

✓ Il contribue : (*rôle de facilitateur et d'animateur. Le financement d'action n'est pas indiqué*)

- A la coordination des interventions des divers partenaires du développement touristique local,

- A la promotion et l'animation touristique de son territoire

✓ Il participe à l'élaboration et la mise en œuvre de la politique touristique du **territoire** ainsi que des **programmes** de développement touristiques

Lors de ce Conseil d'exploitation et à la demande des membres présents, le Président a apporté des précisions quant aux actions réalisées dans le cadre de l'adhésion de l'Office de Tourisme au réseau

**Sensation Bretagne :**

« Ce réseau nous donne régulièrement accès à des sujets de dimension régionale, nationale et internationale. A travers nos deux stations membres (Crozon et Camaret), c'est tout le territoire Presqu'île de Crozon Aulne maritime qui bénéficie des partages d'expériences entre les Offices de tourisme bretons qui se réunissent tous les 2 mois ; de la promotion mutualisée et des interventions d'experts pour anticiper le tourisme de demain. Sans ce réseau nous n'aurions pas la même ouverture et la même visibilité en termes d'anticipation et de bonnes pratiques touristiques.

Afin de mieux se rendre compte des avantages d'en faire partie, tous les membres du CE Tourisme sont invités à participer à l'Assemblée Générale Sensation Bretagne qui se déroulera Salle Kador à Crozon-Morgat, le 17 avril 2024, de 9h30 à 17h. L'ordre du jour sera adressé à chacun dans les prochains jours.

Le Président poursuit en indiquant que l'engagement dans le Label **Petites Cités de Caractère** incombe aux communes qui décident de porter individuellement cette distinction, au nom d'un patrimoine bâti exceptionnel. Ce n'est pas une démarche de l'office de tourisme ni de promotion touristique globale.

Le DGS de la CCPCAM, Hubert Le Brenn, note que si l'Office de tourisme devait assumer l'adhésion annuelle de ce label patrimonial, la commune du Faou devrait opérer le transfert des recettes en retour. Renseignements pris auprès du réseau des Petites Cités de Caractère en Bretagne, c'est toujours la commune qui assume l'adhésion annuelle. L'office de tourisme communautaire a en outre financé le Jeu de piste Mystère Abgrall (7 000 euros), et s'apprête à prendre le relai des visites guidées sur la commune, grâce au personnel qualifié de l'office, qui là relève bien du rôle de l'office de tourisme de créer et/ou communiquer sur des produits touristiques.

Si le vote des membres du CE s'avérait favorable à la prise en charge de l'adhésion annuelle Petite Cité de Caractère par l'office de tourisme, ce serait ouvrir la porte à de nombreuses autres adhésions en lien avec le patrimoine exceptionnel de toutes les communes de la communauté de communes (Vauban-Unesco, chemin du Patrimoine, port patrimonial). **En conclusion, les membres du CE s'accordent sur le fait que ce n'est pas le rôle de l'Office de tourisme communautaire.**

Cette position pourra toutefois être redébatue l'an prochain.

Enfin, est entériné ce qui suit, et ce en fonction des statuts de l'Office de tourisme :

- L'office de tourisme ne participe pas aux investissements dans les communes autres que pour sa maîtrise d'ouvrage.
- L'office du tourisme n'accueille pas d'exposition individuelle et commerciale dans ses locaux.

Il est question toutefois de poursuivre la réflexion quant à la faisabilité du remplacement des panneaux/cartes obsolètes par de nouveaux supports présentant la carte du territoire, et/ou celle des communes. Est-ce du ressort de la destination Brest Terres Océanes, de la Communauté de communes, du PNRA ? Des réponses seront apportées dans les prochains mois quant aux solutions techniques et financières possibles.

#### TOURISME DURABLE

Un groupe de travail se réunira le 12/03 afin de réfléchir à la thématique du Tourisme durable. Parmi les sujets à partager et à faire évoluer : les messages de sensibilisation diffusés par l'Office de Tourisme ; les actions durables menées au quotidien par l'OT, par les services communautaires (Eau, assainissement, déchets, mobilités, alimentaire) et les acteurs du tourisme. Le groupe observera les bons exemples ailleurs, et proposera des pistes d'actions.

#### DIFFUSION DE LA DOCUMENTATION

Retour sur la décision de ne plus envoyer de guide vacances papier par voie postale :

Lors du mois écoulé, l'équipe a observé les sollicitations quotidiennes afin de classer celles qui nécessitent un envoi de documentation, et celles qui peuvent être conseillées et orientées vers les supports digitaux. Ne pas adresser de documentation du tout suscite des réactions parfois vives, et peuvent amener à des situations contre productives. A noter que nos collègues Offices de tourisme procèdent aux envois légers pour la plupart, et ce afin d'éviter les coûts d'affranchissement trop importants. L'envoi de la carte touristique reste donc possible à la demande, afin d'aider les personnes à préparer leurs séjours. Les personnes qui ne possèdent pas internet pourront recevoir le guide vacances et les éditions thématiques souhaitées.

## 2/ Le logement des saisonniers

### Lancement du 3<sup>ème</sup> appel auprès des habitants de la PCAM, fin février début mars.

La nouveauté : un partenariat avec Ailes (Hébergement Temporaire chez l'Habitant), l'ULAMIR, l'ADIL et l'UMIH 29.

Il s'agit toujours pour l'Office de tourisme d'opérer une simple mise en relation entre hébergeur et saisonnier. Objectifs du partenariat : permettre d'obtenir des réponses d'ordre juridique ou fiscal et proposer d'autres solutions de logement.

Point presse le 05/03 afin de communiquer sur l'opération.

## 3/ Administration de l'Office de tourisme

**Renouvellement de la convention d'objectif et de moyen** entre la communauté de communes et l'office de tourisme : **65 000€ par an** pour les actions faites par l'actuel office de tourisme communautaire, qui étaient auparavant réalisées par les communes : figure en recette de fonctionnement dans les budgets. Par ailleurs, le versement au budget de l'Office de tourisme d'une participation financière, en provenance du budget « Administration générale », d'un montant de 48 064 € en faveur du Pays touristique Brest Terres Océanes qui était payée par le budget Administration générale auparavant.

**Mise à jour du règlement intérieur** : mise en adéquation du règlement intérieur avec les statuts de l'office de tourisme votés le 26 juin 2023 :

Nombre de membres de 10 à 9 / Nombre de réunions annuelles / Secrétariat des séances du CE / PV des séances

Questions diverses :

Point sur **l'audit blanc Qualité tourisme** des 24 & 25/01 : l'auditrice a noté un bon nombre de points forts reliés aux critères qualité à respecter, et a listé les points d'amélioration qui permettront d'être prêts pour l'audit final qui aura lieu en juillet.

**Organisation du RDV du Tourisme le 27/03** – 10h-13h : 40 acteurs du tourisme (activités de loisirs)

Une tombola du tourisme est de nouveau organisée cette année, ainsi que la présence des services communautaires (eau, déchets, mobilité, réserve géologique) Tous les hébergeurs sont invités, ainsi que le grand public. Le plan de communication est lancé.

Dernière année d'utilisation de **l'appli Presqu'île de Crozon Tour**. Basculement sur IntraMuros en cours d'année 2024. L'appli est utilisée par l'ensemble des communes (excepté Lanvéoc)

**A noter : samedi 23 mars en matinée, Jobdating des Métiers du Tourisme et de l'hôtellerie.** Hôtel Escale Marine Crozon-Morgat.

Fin de la réunion à 16h.